

QUI PEUT BÉNÉFICIER DE LA

TARIFICATION SOLIDAIRE TRANSPORTS ?

QUOTIENT FAMILIAL INFÉRIEUR OU ÉGAL À 600

Tout foyer dont le quotient familial (QF) est inférieur ou égal à 600.

- Le quotient familial du ménage détermine le taux de réduction tarifaire attribué. Celui-ci sera appliqué à tous les ayant-droits rattachés au foyer.

JEUNE DE MOINS DE 26 ANS

- 1- **Fiscalement rattaché au foyer des parents :** l'éligibilité à la tarification solidaire transport sera calculée à partir de l'attestation CAF ou l'avis d'imposition des parents.
- 2- **Fiscalement autonome et allocataire de la CAF :** pour connaître votre éligibilité à la tarification solidaire transports, présentez une attestation CAF ainsi qu'un avis d'imposition justifiant de votre autonomie.
- 3- **Fiscalement autonome et non-allocataire de la CAF :** présentez votre avis d'imposition.

LES SITUATIONS PARTICULIÈRES

Adulte de nationalité étrangère en cours de régularisation administrative ou hébergé dans des foyers spécialisés conventionnés avec Nantes Métropole

- Titre individuel gratuit, valable 1 an non renouvelable sur présentation de justificatifs attestant de vos droits de séjour sur le territoire,
- ou**
- tarification solidaire transports, délivrée selon votre attestation de paiement CAF, pour l'ensemble de votre foyer.

Adulte en situation de handicap éligible à l'Allocation Adultes Handicapées (AAH) délivrée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

- Titre gratuit individuel valable 1 an

CONTACTS ET INFOS PRATIQUES

Pour en savoir plus sur vos droits

Nantes Métropole

2 cours du Champ de Mars

44000 Nantes

Ligne 4 : Arrêt Cité internationale des Congrès

www.nantesmetropole.fr/tarifcation-solidaire-transports

Accueil de la mairie de votre commune à partir du 1^{er} octobre 2015

Pour les informations sur le réseau et les aspects pratiques de votre carte

www.tan.fr

À SAVOIR

- Si vous êtes déjà titulaire d'une carte Libertan : conservez-la. C'est avec elle que vous continuerez de voyager après avoir fait étudier vos droits à tarification solidaire.
- Si vous n'êtes pas abonné(e), une carte Libertan vous sera adressée à domicile.
- Cette tarification remplacera la Carte Tempo à partir du 1^{er} janvier 2016.

À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2016

NOUVELLE TARIFICATION SOLIDAIRE

TRANSPORTS

+ ÉQUITABLE

+ SIMPLE

+ DE BÉNÉFICIAIRES

Renseignez-vous dès le 1^{er} octobre

www.nantesmetropole.fr/tarifcation-solidaire-transports

Direction de la communication Nantes Métropole - SNM - 01703 - 06/2015



Nantes Métropole
2 cours du Champ de Mars
44923 Nantes Cedex 9
Tél. 02 40 99 48 48
www.nantesmetropole.fr

www.nantesmetropole.fr



LA TARIFICATION SOLIDAIRE TRANSPORTS

En 2016, pour permettre à chacun de se déplacer plus librement sur le réseau de transports collectifs, quels que soient ses revenus, Nantes Métropole met en place une tarification solidaire. Jusqu'à un certain seuil de revenus, calculé à partir du quotient familial, les membres d'un même foyer pourront bénéficier de la gratuité ou de réduction sur le tarif des abonnements annuels TAN (formule illimitée).

+ ÉQUITABLE

La tarification est adaptée aux revenus des ménages.

+ SOLIDAIRE

Les réductions calculées sont applicables à l'ensemble des membres du foyer.

+ SIMPLE

Les droits attribués sont valables un an. Ils seront à faire ré-examiner tous les ans.

LE + DE LA MÉTROPOLE

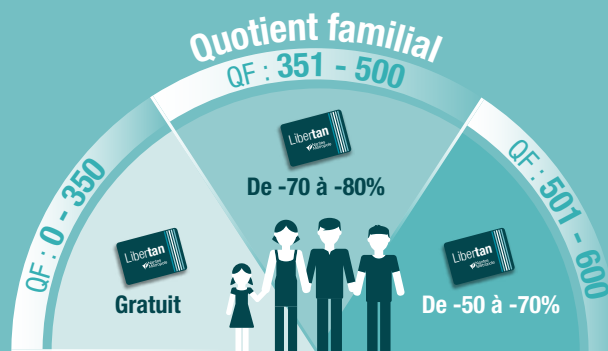
Vérifiez si vous êtes éligible à la tarification solidaire transports et faites une première estimation de vos droits en quelques clics grâce au simulateur de calcul proposé par Nantes Métropole.
<http://edemarches.nantesmetropole.fr>

VOS DÉMARCHES

Transports collectifs dans la métropole nantaise : faites évaluer vos droits en mairie dès le 1^{er} octobre 2015

+ SOLIDAIRE

Des réductions applicables à l'ensemble des membres du foyer sur les tarifs des abonnements annuels TAN (formule illimitée).



Favoriser la mobilité pour tous

+ SIMPLE

Démarches à effectuer dès octobre 2015 pour voyager au tarif solidaire à partir du 1^{er} janvier 2016.

Vous êtes allocataires CAF :



Vous n'êtes pas allocataires CAF :



... à présenter en Mairie...



... qui transmet à la TAN



8 à 10 jours



Droits activés sur carte Libertan actuelle si vous êtes déjà abonné(e) TAN OU carte envoyée à domicile si vous n'êtes pas encore abonné(e) TAN

Droits valables 1 an*

* À compter de la date de validation des droits

À SAVOIR

Avec votre numéro d'allocataire CAF et votre code confidentiel, vous pouvez accéder à votre attestation de paiement CAF sur www.caf.fr, ou l'imprimer depuis les bornes en libre-service CAF et en agences.



Munissez-vous des pièces justificatives suivantes

- Les pièces d'identité de chacun des membres du foyer ou le livret de famille.
- Une photo d'identité récente (moins de 2 ans) de chacun des membres du foyer au format 45 x 35mm, avec nom et prénom au dos de chaque photo.
- Un Relevé d'Identité Bancaire (la personne effectuant les démarches doit être titulaire du compte bancaire indiqué sur le RIB).

SI VOUS N'ÊTES PAS ALLOCATAIRE CAF

- L'original de votre dernier avis d'imposition sur le revenu.

SI VOUS ÊTES ALLOCATAIRE CAF

- Votre attestation de paiement CAF du mois en cours ou du mois précédent.